



Expulsée avec un handicap de 80% après rupture de concubinage

Par **Rouelibre**, le 17/01/2008 à 18:21

Bonjour
J'ai tout quitté pour, avec mes enfants, aller vivre avec un homme qui m'avait promis le mariage... Ce mariage n'a pas eu lieu parce qu'il avait changé d'avis et nous avons vécu en concubinage plusieurs années
Mon concubin ayant travaillé à l'étranger quelques années, j'ai occupé pendant ce temps sa maison avec mes deux enfants, en attendant son retour.
Il a rencontré pendant cette absence une autre femme avec qui il s'est marié. Il m'a donc demandé de quitter la maison.
Depuis deux ans je cherche un logement, sans résultat, pour deux raisons principales : je me déplace en fauteuil roulant et j'ai de faibles revenus.
Mon ex-concubin nous a assignés en justice, mes enfants et moi et l'expulsion a été décidée après la fin de la trêve hivernale, c'est à dire à partir du 15 mars.
En attendant je suis obligée de verser une indemnité d'occupation mensuelle de 600 euros (pas d'allocations logement puisque ce n'est pas considéré comme un loyer) et je dois aussi payer tous les frais de justice. (je n'avais pas d'avocat et j'étais trop mal pour réussir à me défendre après trois heures d'attente au tribunal)...
La situation est très difficile entre le harcèlement de mon ex-concubin, les problèmes financiers et de santé qui s'aggravent.
Je me suis adressée aux services sociaux qui ne font pas avancer les choses, à qui demander de l'aide, que dois-je faire pour éviter que nous nous retrouvions dans la rue ? me conseillez vous de prendre un avocat ?

Par **ly31**, le 17/01/2008 à 20:42

Bonsoir,
Vous avez de faibles revenus et je pense fortement que vous pouvez obtenir l'aide juridictionnelle.
Je vous conseille d'aller retirer TRES rapidement auprès du Tribunal de votre domicile un dossier d'aide juridictionnelle, vous aurez ainsi la liste des Avocats délégués

par le Tribunal
Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement
Gardez courage
!nly31